



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2020  
Délibération n° DEL-2020-0345

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'ADABEL et à l'Espace Belledonne - projet de maintien des espaces agricoles ouverts**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 68  
Pouvoirs : 2  
Absents : 0  
Excusés : 6  
Pour : 70  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

20/12/2020

et affichage le

20/12/2020

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le 14 décembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 8 décembre 2020.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK, Jean-Luc FILLON

**Pouvoir :** Agnès DUPON à Ingrid BEATINI, Nelly GADEL à Youcef TABET

Vu la délibération n° DEL-2019-0300 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 23 septembre 2019 relative aux orientations de la nouvelle politique agricole, alimentaire à l'horizon 2030,

Vu la délibération n° DEL-2019-0381 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 29 novembre 2019 relative aux plans d'actions triennaux de la politique agricole, alimentaire et forestière,

Vu la délibération n° DEL-2020-0114 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 21 février 2020 relative à la sollicitation d'une subvention Leader pour le maintien des espaces ouverts à l'agriculture – projet Belledonne,

Un plan d'actions triennal a été approuvé lors du conseil communautaire du 29 novembre 2019, comprenant la mise en œuvre d'un projet visant à prévenir la fermeture des espaces agricoles.

Depuis plusieurs décennies, Le Grésivaudan, aux côtés de l'ADABEL (Association de Développement de l'Agriculture de Belledonne) et du Département de l'Isère, travaille sur cet enjeu de fermeture des espaces agricoles. Malgré les actions mises en place ces dernières années (subventions aux travaux d'ouverture des espaces, séances techniques sur le terrain, partage d'expériences), ce phénomène continue de progresser. Or, dans le contexte du dérèglement climatique, la diminution de certaines surfaces agricoles pourrait à terme menacer la productivité des élevages. En outre, cette fermeture a un impact négatif fort sur le paysage et la biodiversité.

Compte tenu de ces risques, la communauté de communes a délibéré le 21 février 2020 sur le portage d'un projet pour le maintien des espaces ouverts et a inscrit 20 000 € au budget de fonctionnement 2020. Cette délibération a également autorisé à solliciter une subvention

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

auprès de l'Europe dans le cadre du programme européen Leader Belledonne. Cette demande de subvention a finalement été suspendue en raison de l'évolution du projet.

Depuis, des agriculteurs de Belledonne ont travaillé sur l'identification précise des leviers d'actions en termes de pression de pâturage, d'amélioration de l'accès à la terre, de mutualisation de matériel, de gestion de la ressource fourragère (pour une amélioration de la production en tenant compte de l'impact du dérèglement climatique). Ainsi, ils ont précisé les actions sur lesquelles il y a un besoin d'accompagnement et d'expérimentation, en complément des aides à l'investissement. A titre d'illustrations, cela pourrait être de travailler avec un groupe d'éleveurs pour mettre en place des pâtures avec différentes espèces d'animaux provenant de différentes exploitations, de développer une structure collective pour gérer du matériel spécifique, ...

Compte tenu des missions, de leur savoir-faire et ancrage territorial, il apparaît aujourd'hui plus pertinent que ce travail d'accompagnement et d'animation auprès des agriculteurs soit porté par l'ADABEL et l'Espace Belledonne plutôt que par la communauté de communes.

**Ainsi, Monsieur le Président propose, compte tenu de l'implication de la communauté de communes sur ces enjeux de soutien aux agriculteurs, de paysage, d'adaptation au changement climatique :**

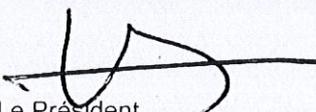
- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'ADABEL et de 4 000 € à l'Espace Belledonne pour la réalisation de ce projet de maintien des espaces agricoles ouverts ; cette subvention permettra à l'Espace Belledonne de bénéficier d'une subvention de l'Europe dans le cadre du programme européen Leader ;
- d'effectuer la décision modificative ci-dessous et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>Décision modificative</b>					
Articles/Fonctions/analytiques		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6226/92 AGRIECO# 1	Projet de maintien des espaces ouverts Prestation	- 9 000 €			
6574/92 AGRIECO# 1	Association ADABEL Subvention	5 000 €			
6574/92 AGRIECO# 1	Association Espace Belledonne Subvention	4 000 €			
<b>Totaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
 Au registre ont signé tous les membres présents.  
 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 14 décembre 2020

  
 Le Président,  
 Henri BAILE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*